

NOTE AUX PARENTS & ELEVES DE 3^{ème}

BOURSES DU SECOND DEGRÉ DE LYCÉE 2022/2023

La campagne des demandes de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022-2023 a démarré. Les Parents/Elèves désireux de formuler une demande pour l'année scolaire 2022/2023, sont invités à instruire la demande. Elle se déroulera en deux périodes durant lesquelles les demandes et pourront s'effectuer :

1- en ligne directement sur le Portail Scolarité Services.

Seuls les parents d'élèves qui n'auront pas déposé une demande de bourse en ligne pourront déposer une demande papier.

2- en format papier (demande papier) Formulaire de demande téléchargeable, sur le site du Ministère de l'Education Nationale, [page « aides financières au lycée »](#), [rubrique « Accéder au formulaire de demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022-2023 »](#) La demande papier peut être retirée au secrétariat d'intendance auprès de MME PAGE bâtiment administratif porte n° 1124. La demande complète devra être déposée au même bureau. Les demandes incomplètes ne seront pas acceptées.

DEPOT DES DEMANDES

1- Première période

du 30 mai au mercredi 6 juillet 2022 inclus.

2- Deuxième période

du 1 septembre au 20 octobre 2022 inclus.

A LA DEMANDE DU RECTORAT, NOUS VOUS ENCOURAGEONS ET VOUS RECOMMANDONS VIVEMENT A DEPOSER VOS DEMANDES AFIN DE PERMETTRE LA SAISIE DE TOUS LES DOSSIERS RECEPTIONNES AVANT LA CLOTURE DE JUILLET. IL S'AGIT AINSI DE LIMITER L'AFFLUX DE DEMANDES A LA RENTREE SCOLAIRE AFIN D'EVITER LE VERSEMENT TARDIF DES BOURSES AU PREMIER TRIMESTRE.



b. 700:
97274 SCHCÉLCHER
MARTINIQUE
RNE 9720684 L
Tél. 0596 52 03 01 - Fax: 0596 52 21 02



COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE ?

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.

Plus d'informations au verso.

Du 30 mai au 6 juillet 2022

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Tout document
mentionnant
mon numéro fiscal
et celui de mon
concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte
ÉduConnect
ou
→ mes codes pour
me connecter
via FranceConnect

Plus d'informations au verso



Mon adresse
de messagerie
électronique

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1 Je me connecte à **Scolarité Services** avec mon compte ÉduConnect ou  France Connect
teleservices.education.gouv.fr

Je clique sur "Mes services / Bourse de lycée" et j'arrive sur le service.

- 2 Je fais une demande pour :
 - mon enfant qui est en 3^e en collège et qui sera en lycée public à la rentrée 2022 ;
 - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

- 3 Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.

Toute l'information sur education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,
n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

ÉduConnect

Activez votre compte ÉduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail Scolarité Services.

À QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le **compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants.**



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants.
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **ÉduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du **lundi au vendredi de 8h à 20h**
et le **samedi de 8h à 12h** (heure de Paris)
(prix d'un appel local)

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022 - 2023

La demande de bourse nationale de lycée¹ est émise par le
Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

- 1- Je lis la notice.
- 2- Je rassemble les documents justificatifs.
- 3- Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.
- 4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité services de votre académie avec votre compte EduConnect² :

 du 30 mai au 6 juillet (inclus) 2022 et du 1er septembre au 20 octobre (inclus) 2022

Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.

Partie à conserver

Notice

Qu'est ce que la bourse nationale de lycée ?

La Bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un **lycée public** ou un **lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux**.

Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'enfant (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'enfant.

Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Les élèves inscrits en classe de :

- 3ème au collège qui poursuivront leur scolarité en lycée général, technologique ou professionnel ; établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au centre national de l'enseignement à distance (CNED) ;

Les élèves non boursiers de lycée inscrits en classe de :

- 2nde, 1ère ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;
- 1ère ou 2ème année de CAP ;

Ne sont pas concernés par cette aide financière :

-  - Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)
- Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr)

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. **les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021.

 Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des **deux conjoints** qui est prise en compte.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :

- les enfants mineurs
- les enfants majeurs
- les enfants en situation de handicap

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour cette demande, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2021 à ne pas dépasser	19 014€	20 475€	23 400€	27 057€	30 713€	35 102€	39 489€	43 877€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez utiliser le simulateur :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Il vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre élève et d'estimer son montant.



Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

Si vous faites votre demande jusqu'au 6 juillet 2022 inclus (première période de campagne) :

- un document mentionnant votre **numéro fiscal**

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

Si vous faites votre demande à partir du 1er septembre 2022 (deuxième période de campagne) :

- une copie de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021

Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ³	– Si vous faites votre demande pendant la première période de campagne : tout document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire – Si vous faites votre demande pendant la deuxième période de campagne : l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	– Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge – Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	– Copie de la décision de justice désignant le tuteur - ou – De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF

→ Pour en savoir plus :

Vous pouvez contacter l'établissement fréquenté par votre enfant ou consulter :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, vous pouvez consulter :

<https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>

3. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022 - 2023

La demande de bourse nationale de lycée¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Cadre réservé à l'établissement (Ne rien remplir dans les parties grisées)

INE : / / / / / / / / / / / / / /

N°Etab : / / / / / / / / / /

Date de dépôt du dossier dans l'établissement : _____

[illegible]

MEF-classe - libellé court : / / / / / / / /

Formulaire à compléter et à envoyer

! Merci de remplir ce formulaire en majuscules et de cocher les cases qui concernent votre situation

1. Les membres de la famille

L'élève pour lequel vous demandez la bourse

Son nom

Son prénom

☐ Fille ☐ Garçon

Sa date de naissance / / Son département de naissance

Son pays de naissance

Sa nationalité : ☐ française ☐ d'un pays de l'union européenne ☐ d'un autre pays

Si l'élève est sous tutelle administrative indiquez l'organisme:

Vous même

☐ la mère ☐ le père ☐ autre personne en charge de l'élève

Votre nom de naissance

Votre nom d'usage (si différent)

Votre prénom

Votre numéro fiscal

Votre adresse

Code postal _____ Commune _____

Numéro de téléphone _____ Adresse mail _____

Exercez vous une activité professionnelle ? ☐ Oui ☐ non

Profession

Vous êtes :

☐ marié ☐ pacsé ☐ en concubinage² ☐ divorcé ☐ veuf ☐ célibataire

[\[Home \]](#)
[\[About Us \]](#)
[\[Contact Us \]](#)
[\[Privacy Policy \]](#)
[\[Terms of Service \]](#)
[\[Sitemap \]](#)

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

Votre partenaire est :

☐ la mère de l'élève ☐ le père de l'élève ☐ autre

Son nom de naissance

Son nom d'usage (si différent)

Son prénom

Son numéro fiscal

Son adresse

Code postal Commune

Exerce t-il une activité professionnelle ? ☐ Oui ☐ Non

Profession

2. La scolarité de l'élève

Établissement actuellement fréquenté par l'élève :

Nom de l'établissement

Code postal Commune

Classe actuelle où l'élève est scolarisé

L'élève poursuit ses études, à la rentrée scolaire 2022 - 2023, en :

☐ Lycée public ou privé ☐ Au CNED

3. Les enfants à charge du foyer

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Boursier	
			oui	non
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			

4. Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné¹.

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi².**

Je certifie sur l'honneur que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.

OUPS.GOUV.FR

Vous avez droit à l'erreur

Dans la rubrique suivante, vous devez cocher la case qui correspond à votre situation, dater et signer :

Je soussigné :

☐ la mère

☐ le père

☐ autre personne en charge de l'élève

Le : / /



Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant la remettre ou l'envoyer à l'établissement scolaire actuel de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice.

Si vous déposez votre demande à la première période de la campagne, vous n'avez aucune démarche à effectuer à la rentrée de septembre. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

Observations éventuelles :

Signature du chef d'établissement et timbre de l'établissement :

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses, en charge du traitement des bourses de lycée.

Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Pour exercer votre droit, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@education.gouv.fr

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale Informatique et Libertés (Cnil).

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée.

1. Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

2. En application des articles de l'article 22 de la loi n°68-690 du 31 juillet 1968. L'intégralité de ces textes de loi sont disponibles sur le site legifrance.gouv.fr.